# Morneau, Josée

De:

Gaston Ouellet [gastono@videotron.ca]

Envoyé:

12 septembre 2014 09:38

A:

Greffe

Objet:

demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire (dossier

R-3905-2014)

Pièces jointes:

Hydro 2015.docx

Importance:

Haute

Le Secrétaire Régie de l'énergie 800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55 Montréal (Québec) 114Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel: greffe@regie-energie.gc.ca

Bonjour M. Le Secrétaire.

Tel que mentionné dans l'Avis publique de cette audience, vous trouverez ci-joint mon commentaire.

En effet, n'ayant pu respecter le délai du 22 août pour participer aux audiences, je vous fait parvenir mon commentaire sur ce projet de hausse des tarifs d'électricité.

Merci de votre attention.

N.B. au besoin, je peux fournir Un fichier PDF.

Gaston Ouellet 9555 Becquet Québec, Qc.

tel.: 418-843-0507

#### Introduction

Depuis qu'Hydro Québec est notre monopole d'électricité, le consommateur a payé pour tous les projets hydro électrique de la Manic à la Baie James autant pour le nucléaire, les minicentrales, l'éolien, la biomasse etc...

Hydro, sous l'œil de la Régie de l'énergie, propose régulièrement et assidument des hausses de tarifs qui dépassent souvent l'inflation comme c'est le cas avec cette hausse de 3,9% en 2015-2016. (Inflation moins de 2,3% en 2014, inflation cible 2015= 2%). Avec de telles hausses, Hydro veut nous laisser croire qu'elle est efficiente, efficace et qu'elle opère sous le seuil de la pauvreté.

Dans la présente demande tarifaire, nous tenterons de démontrer qu'Hydro a mal fait ses devoirs dans le présent dossier tel qu'il est présenté à la Régie et qu'elle ne peut justifier une hausse des tarifs de 3,9% ou du moins que cette hausse ne peut être entérinée sans qu' Hydro fournisse plus de détails. De plus, nous interpellerons la Régie afin de dicter ou d'énoncer des principes que nous estimons judicieux et plus adéquats pour évaluer et autoriser les hausses du distributeur.

### Facteur Climat.

D'abord, le distributeur se complaint du « contexte climatique très rigoureux» pour justifier ses achats. Nous aimerions placer ce contexte dans sa perspective historique à savoir que les conditions climatiques de 2013-2014 sont tout à fait comparable à celles de 2009-2010 en terme de degré-jours de chauffage selon le rapport de AQME pour les trois grandes villes du Québec ( Montréal, Sherbrooke, Québec). Dans la suite de cet énoncé, Hydro ne s'est pas vanté de la diminution de ces mêmes achats au cours des deux derniers hivers qui ont été plus doux et pour lesquelles les consommateurs auraient pu bénéficier d'un retour pour des achats moindres. Il semble que cet argument est donc ultra-vires. Au contraire, l'augmentation de l'an dernier était de 4,3% avec des conditions climatiques favorables. Il semble que le consommateur doit payer la facture lorsque les conditions climatiques sont favorables et encore et toujours lorsque ces

conditions sont défavorables bien entendu. La seule conclusion possible, c'est que Hydro ne génère pas assez de revenus à son actionnaire, le Gouvernement. En effet, un article des journaux paru en août 2013 faisait état d'un trop-perçu chez hydro de plus d'un milliard pour laquelle il n'y a toujours pas d'explications ni de justifications.

En définitive, Hydro devrait justifier ses surplus de revenus avant de quémander des hausses et la Régie devrait exiger qu'elle le fasse avant d'autoriser toute nouvelle hausse tarifaire. Hydro a bâclé son analyse sur cet aspect climatique et se positionne déjà comme une entité moins crédible que plus dans son discours à la Régie et auprès des consommateurs.

Le volume des achats additionnels devrait être projeté à partir de l'expansion du réseau et c'est un point qui n'est pas démontré dans cette demande tarifaire.

### CONTEXTE ET AJUSTEMENT TRIFAIRE

La première partie du contexte, nous parle du « compte de pass-on» que l'on veut reporter sur les années 2016 et suivantes.

D'abord, nous regrettons l'anglicisme du mot lui-même. Je pense que nous avons une langue qui peut exprimer ce besoin sans utiliser un anglicisme qui sert davantage à perdre le lecteur et essayer de rendre le sujet complexe alors que la complexité ne vient que du traitement que l'on en fait en utilisant un tel anglicisme. Il faut bannir ce terme anglais.

Ce compte doit servir à répartir des coûts d'achats d'électricité des 2013-2014 sur les années à venir à partir de 2016. D'abord on se pose la question sur l'existence de ce compte et ensuite sur sa pérennité. Toute entreprise privée, dans la même situation, doit absorber cette perte annuelle d'estimation ou de profit à même son capital propre et en conséquence les actionnaires voient son dividende réduit de facto. En aucun cas, ni aucune circonstance, une entreprise privée ne va refacturer ses clients pour un tel manque à gagner relevant des années antérieures d'exploitation. Une telle rétroactivité des coûts ne s'est jamais vu, sauf pour Hydro, et ne devrait jamais être maintenu même si les revenus de hydro sont basés sur ses coûts.

D'ailleurs c'est le même principe pour toute entreprise commercial qui vend selon ses coûts et une estimation de profit. L'entreprise absorbe ses pertes à même les profits estimés.

Nous recommandons à la Régie d'abolir ce principe de «pass-on» parce qu'hydro doit se comporter comme une entreprise aussi performante que le privé et en conséquence elle doit absorber ses écarts d'évaluation (pertes ou profits) selon les paramètres de la Régie puisqu'il s'agit d'un bien publique québécois.

DÉTAIL DE L'AJUSTEMENT TARIFAIRE AU 1 AVRIL 2015 (2.1)

Hydro met en avant plan que «ses revenus facturés au tarif en vigueur sont inférieurs au coût des services».

Hydro avance quatre énoncés pour justifier sa demande de hausse tarifaire de 3,9% (3,5% industriels et grande puissance).

- 1- Augmentation de ses coûts d'approvisionnement....
- 2- Indexation du coût des fournitures de ,4% selon la loi
- 3- Ajouts au réseau de transport pour répondre à la croissance
- 4- Gains d'efficience qui diminue l'augmentation à raison de ,5%

Notre analyse ne tiendra pas compte des point 2 et 4 parce qu'ils s'annulent entre eux.

Cependant, l'augmentation des coûts d'approvisionnement (1) en relation avec l'éolien soulève plusieurs points.

L'énergie tiré de l'éolien selon le tableau 4 (HQD6 doc 1) est de 8.3 TWh alors qu'il est de 6.9 TWh dans l'annexe A portant sur les volumes et les coûts des approvisionnements post-patrimoniaux.

Il faut comprendre que l'approvisionnement de 6,9 ou 8.3 TWh sur les besoins globaux de 185.2Twh ( 2014 normalisés) représente moins de 5% du volume global des approvisionnements et que ce 5% serait responsable de près de 54% de la hausse tarifaire demandée ( 2,1%/3,9%).

Cette audience comporte certaine(s) représentation(s) pour dénoncer que le coût de l'éolien doit absorber ou faire les frais de cette hausse tarifaire et ce seul pourcentage du paragraphe précédent vient de détruire toute argumentation possible d'hydro en ce sens. Si jamais, au

grand jamais, l'éolien devrait être responsable d'une telle hausse, alors Hydro devrait être puni pour avoir mal gérer sa croissance d'approvisionnement. Il faudrait arrêter tous ces projets d'emblé parce qu'ils nous conduisent directement dans un mur non finançable avec escalade tarifaire faramineuse.

De plus, le «détail des volumes et des coûts des achats d'électricité » (tableau2 : HDQ6 doc-2 p.6) nous indique que les coûts des achats d'électricité post-patrimoniaux est passé de 9,54¢/KWh à plus de 12,05¢ /KWh entre 2013 et 2014 (base) pour s'essouffler à 11,17¢ /KWh pour l'année 2015 (année témoin).

Si je ne m'abuse, cette augmentation de coût est de l'ordre de 126,41% pour l'année de base et de 117,08% pour l'année témoin 2015. Bien entendu, ces pourcentages ne reflètent absolument pas les paramètres économiques retenus par Hydro dans la présentation de cette demande tarifaire et la Régie doit rejeter cette demande sans coup férir. Elle doit au moins demander à Hydro de retourner faire ses devoirs.

Faut-il rappeler aux Régisseurs que l'électricité patrimoniale coûte 2,83¢ à produire. Un tel tarif de l'électricité post-patrimoniale (12,05¢) est scandaleux et nous conduit directement dans un gouffre financier à long terme.

Faut-il voir dans cette stratégie des tarifs patrimoniaux et post-patrimoniaux une quelconque façon d'introduire une hausse vertigineuse des couts de l'électricité? Je n'en doute pas le moins du monde et cette Régie doit mettre en lumière rapidement ce qui se passe au niveau des coûts qui sont nettement hors d'inflation, faramineux voir désastreux.

Si la hausse est attribuable aux projets éoliens, alors la conclusion est simple; il faut arrêter un tel gaspillage parce que c'est une orientation hors de prix, hors du marché, hors de tout entendement. D'Ailleurs, ce prix est tellement gros à 12,05¢ du KWh que nous ne serions même pas capable de la vendre aux états américains voisins qui subventionnent leurs achats d'électricité verte comme l'éolien à raison d'une prime 6,4¢ du KWh en plus du 8¢ pour l'achat de base. (Noter que l'électricité résidentielle à New York est de 21,75¢ KWh selon le tableau des orientations économiques stratégiques du gouvernement).

Nous avons une petite mine d'or entre les mains et Hydro ne semble pas capable d'assurer sa mission de nous en faire profiter, nous les consommateurs- payeurs.

Membres de cette Régie vous devez orienter la stratégie afin que les tarifs soit le plus bas possible au Québec et le plus payant possible pour la vente à l'étranger en autant que cela ne compromet pas notre alimentation électrique interne. C'est notre or-noir. Tous les pays font des profits avec leur or-noir et pourquoi n'arrivons nous pas à nous positionner dans cette spirale du profit de l'or-noir propre de l'électricité. Cette régie avec ou sans l'aide d'hydro doit donner des réponses au Québécois.

Enfin, si seulement Hydro avait maintenu son coût d'approvisionnement à celui de 2013 (9,54¢ KWh, lequel est déjà exorbitant, alors le coût des fournitures de ce tableau 2 serait inférieur à celui de 2013 et en conséquence il n'y aurait pas lieu de tenir ces audiences sur une augmentation de tarif. Par la présente, vous devez être convaincu qu'il faut rejeter cette demande et qu'hydro n'a pas le droit d'en représenter une autre tant qu'elle ne montrera pas ou ne donnera le signal qu'elle peut gérer efficacement dans l'intérêt du public consommateur et non de l'actionnaire qui veut de l'argent sans penser plus loin que son nez.

Dans ce cas, Hydro a tellement mal fait ses devoirs qu'il n'a jamais expliqué dans sa demande d'où proviennent ces hausses ni comment il en contrôle le devenir. Il faut plutôt penser qu'il ne contrôle rien du tout. Je me corrige. Hydro a bien énoncé que ces hausses de tarifs résultent essentiellement des conditions du marché à court terme mais sans aucune démonstration de sa part sur cette hausse des marchés et surtout parce que Hydro admet, dans sa demande, qu'elle n'a procédé à aucun appel d'offre pour l'achat d'énergie à court terme (HQD-6 doc-1 p.14 l. 10). Hydro ne semble pas crédible si l'augmentation relève du marché à court terme et qu'elle ne prend pas les moyens pour s'en affranchir. Hydro semble plutôt négligente au lieu d'être efficiente.

AJOUTS, AUX RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION POUR RÉPONDRE À LA CROISSANCE ... ET LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS (1,9%) (POINT 3 CI-HAUT)

On énonce que « les besoins d'investissements sont de 844M\$ dont une enveloppe de 551M\$ sera affectée aux projets de moins de 10 M\$».

Comme Hydro n'a pas démontré le réel besoin ni justifié l'écart entre le 844M et le 551M sauf dans le tableau2 HQD9 doc 5, la demande du distributeur devrait être amputé de la différence de 293M\$ laquelle différence semble déjà autorisée, selon les affirmations d'hydro, sans aucune preuve. Est-ce une stratégie, est-ce la vérité seul le distributeur le sait?

L'accent porte sur le 551M\$ demandés laquelle enveloppe est dite « comparable à celle de 569M\$ autorisé par la Régie en 2014» que le tableau 2 HQD-9 doc 5 p.6 rapporte au niveau de 547,8M\$ pour l'an de base 2014.

En plus de ses dépenses courantes, le distributeur veut se voir financer pour ses investissements d'ordre ponctuel qui se répètent d'année après année. Ce montant va s'ajouter à la tarification annuelle pour permettre au distributeur de s'autofinancer.

La QUESTION est de savoir depuis quand existe ce financement et la tarification actuelle est composée de combien de ces investissements cumulatifs ponctuels. Hydro a pris la peine de mentionner que des investissements comparables de 569M\$ avaient eu lieu en 2014 et le tableau ci-haut mentionné rapporte un investissement de 503,6M\$ en 2013. Il y en a eu sûrement d'autres les années précédentes et la Régie pourra certainement en prendre connaissance lors de cette audience.

Le POINT est que cet investissement est ponctuel et non récurrent alors que la tarification, elle, n'a jamais eu de crédit pour les investissements payés lors des années précédentes. En d'autres termes, la tarification régulière doit incorporer les coûts d'investissements du distributeur SEULEMENT SI CEUX-CI SONT SUPÉRIEURS à ceux de l'année précédente et la tarification doit être crédité ou diminué si les investissements sont inférieurs à ceux de l'année précédente. Or nous ne constatons aucun mécanisme du genre dans la présente tarification ni dans les tarifications antérieures. Pire encore, nous pouvons suspecter que les investissements planifiés au cours d'une année mais non réalisés peuvent être reportés dans le montant d'investissement de l'année subséquente et sont ainsi été incorporés deux fois plus qu'une dans la tarification.

Est-ce que Hydro serait alors en dette envers tous les consommateurs avec cette hausse tarifaire mal justifiée et pour toutes les demandes antérieures portant sur ce point précis? À moins d'une bonne explication, la Régie se doit de rejeter cette demande tarifaire parce qu'elle n'est plus justifiée. En effet, l'écart de revenus additionnels demandé était de 406M\$ alors que nous venons d'amputer sa demande d'au moins 551M\$ et nous ajoutons un crédit additionnel de 18M\$ (écart entre 569M\$ et 551M\$ = baisse des investissements entre 2014 et 2015)

Il est donc recommandé, si untel imbroglio existe, de justifier la tarification sur une base de chacune des composantes du tarif selon qu'il relève des coûts de services, des investissements,

de la loi, de l'indexation ou de toute autre composante. Il serait opportun de présenter la tarification selon la méthode dite de « tarif à base zéro» où la composition du tarif serait explosé à chaque année.

#### EFFICIENCE ET EFFICACITÉ

Je ne rappellerai pas au lecteur que Hydro nous parle souvent de son efficience et de son efficacité.

Prenons par exemple l'impact sur les revenus requis du projet LAD (Lecture à distance HQD-9 doc-5 p 23). Un simple coup d'œil nous permet de constater que ce projet a pris beaucoup de retard puisque les charges cumulatives du projet sont au niveau de 135,6M\$ en 2014 alors qu'elles auraient dû être de 233,6M\$ selon R 3770-2011.

Il faut se demander où sont passés ces 98M\$ d'écart dû au retard dans l'avancement des travaux? Ces investissements dans les années antérieures ont été au niveau de 65M\$ et 69M\$ alors qu'en 2015, lorsqu'hydro se réveille, les investissements vont passer à 161M\$ pour fin de la tarification. C'est facile d'être efficient sur le dos des payeurs. Jamais HQ n'a démontré son efficience dans ce document en regard du coût d'installation des compteurs intelligents. Il n'existe aucune mesure de performance basée sur le temps écoulé, sur le coût par unité pour ce projet. Aussi, je ne pense pas avoir de réponse, mais les responsables de cette Régie doivent se questionner. Pour le moment, les consommateurs d'hydro vont payer parce que Hydro n'a pas su planifier les investissements de ce projet de façon régulière et harmonieuse pour éviter toute hausse excessive dans les tarifs.

## COÛT DU SERVICE DU DISTRIBUTEUR (3.1)

HQ se contente d'énoncer que l'augmentation est de 129M\$ et la charge totale du coût de distribution est de 3,238M\$. Le tableau 1 HQD-1 doc-4 ne montre aucun résultat comparatif ni aucun pourcentage (%) d'augmentation ou de diminution des charges individuelles. Alors comment voulez-vous prendre une décision sur la pertinence de ces coûts lorsque vous ne savez même pas dans quelle direction ceux-ci évoluent. Pour cette partie, je donne un gros zéro (0) pour les devoirs d'HQ. Allez faire vos devoirs, si vous croyez toujours que vous pouvez rattraper la note de passage.

# LES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ (3.2)

HQ énonce que « les coûts sont en hausse de 348M\$ pour atteindre 5,802M\$ principalement à cause de la mise en service des projets éoliens et de l'indexation du coût de l'électricité».

«Le coût du service de transport, lui, s'établit à 2,817M\$ en 2015 soit une hausse de 78M\$ par rapport au montant reconnu pour 2014 attribuable à la « facture du transporteur pour la charge locale qui se chiffre à 2,830M\$ pour 2015».

Encore une fois, l'énoncé de ces coûts ne sont pas comparables à ceux des années antérieures sinon 2014 et aucun historique ne peut ni ne supporte une projection pour l'avenir. Il serait important de savoir combien de profit réalise le transporteur dans cette facture de charge locale et de voir son évolution même s'il s'agit d'un dossier séparé.

Cette section devrait aussi comporter des éléments de mesure en fonction des unités de production selon chaque secteur. On déplore le manque flagrant des mesures relevant d'un prix de revient par unité de production soit des heures travaillées, des heures payés, des poteaux plantés, des raccordements, des mesures de sécurité installées, des coûts de la flotte de véhicules au Km, enfin toutes les mesures où HQ pourrait se montrer efficace.

Dans le même ordre de contexte, HQ nous présente la gestion de ses effectifs en réelle diminution de 11,011 d'il y a quelques années à 7,309 en 2011 à 6,325 en 2015. Cette statistique démontre la volonté de diminuer ses ressources humaines mais elle ne montre pas comment le service à la clientèle en a été affecté. Quels services ont été coupés? Moins d'heures au service téléphonique, moins d'heures en réparation du réseau, moins d'heures en lecture de compteurs, moins d'heures en élagage, moins de quoi? La mise à la retraite diminue le nombre d'heures travaillées mais ne remplace pas le travail qui était réalisé par ces hommes et femmes qui prennent leur retraite. Il n'y a aucune efficacité ni efficience lorsque l'on procède à une attrition naturelle sans mesurer le volume de travail accompli.

Le problème soulevé par la diminution des effectifs pose la question à savoir comment on peut maintenir la qualité du service dans un contexte où les besoins et l'expansion du réseau demandent de plus en plus. La réponse facile est l'efficience mais lorsqu'elle n'est pas démontrée et juste soufflé à l'oreille avec des mots complaisants ce n'est pas suffisant. Par exemple, il faudrait que HQ compare sa diminution d'effectif avec les coûts des charges

résultant des sous-contractants sur la même période de diminution des effectifs. Cette statistique permettrait de voir si la diminution des effectifs est juste une poudre aux yeux ou si elle est réelle. Elle permettrait de voir si HQ a fait un choix judicieux en termes de coût et d'efficacité. HQ devrait refaire ses devoirs s'il veut démontrer son efficience et son efficacité en matière de ressources humaines et de diminution de ses coûts.

## TARIFS D'ÉLECTRICITÉ (6)

HQ nous avertit que « l'ajustement tarifaire fera l'objet d'une modulation à l'intérieur de chacun des tarifs afin d'améliorer ou de préserver le signal de prix».

On peut se poser la question sur l'importance du signal de prix à qui, pourquoi et quels en sont les impacts? Mais bon, j'imagine que les régisseurs le savent et que c'est pertinent.

Franchement, je n'aurais pu mieux verbaliser en d'autres mots pour camoufler la possibilité que les coûts et les charges de certains secteurs puissent être refilés en douce à d'autres payeurs que celui qui consomme en réalité.

Dans le tableau 5 de HQD-4 doc-2 p.12 l'évolution de la prévision des ventes nous montre clairement que l'augmentation de la consommation se fera à l'intérieur des catégories de tarif L, LG, et des contrats spéciaux pour 1,382 GWh sur un total de 1,453 GWh d'écart en 2014.

Cependant, vous noterez que l'augmentation tarifaire sera de 3,9% pour les consommateurs résidentiels et de 3,5% pour les consommateurs industriels et de grande puissance ceux-là même qui font partie des tarifs L, LG, et des contrats spéciaux. C'est le monde à l'envers.

La catégorie M et DM a fait l'effort de diminuer sa consommation de plus de 121 GWh mais c'est elle va payer le plus fort de la hausse avec un 3,9% d'augmentation. Il semble évident que la règle de l'utilisateur-payeur n'est pas dans la politique de HQ. Encore une fois, le plus petit va payer.

### COMPTEURS INTELLIGENTS (PROJET LAD)

Les compteurs intelligents ont été autorisés par la Régie il y a quelques années déjà.

HQ a du répondre à de nombreuses plaintes sur le fonctionnement et la facturation des nouveaux compteurs intelligents avec lesquelles de nombreux clients rapportent des hausses de factures non conciliables.

Compte tenu que la majeure partie de la conversion doit se réaliser en 2015-2016, selon le tableau d'investissement; il serait opportun que HQ commence à dévoiler certaines statistiques essentielles à la transparence de notre monopole québécois.

Cette audience devrait statuer sur le besoin et la nécessité de statistiques comparatives de consommation avec les compteurs intelligents déjà installés en regard de la consommation des années antérieures de ces mêmes clients. Dans ce cas, il ne faut pas regarder les moyennes mais davantage des groupes de clients-cibles rapportant les plus grands écarts, les plus petits écarts par tarif et par type d'habitation. Alors seulement nous pourrons conclure si HQ a agit en bon père de famille dans l'intérêt de ses clients ou dans son intérêt propre soit pour les \$.

Une mesure exceptionnelle de la Régie devrait obliger HQ à connecter un échantillon d'au moins 3000 clients avec des compteurs intelligents en série avec des anciens compteurs. Cette façon de faire permettra d'évaluer la fiabilité de ces nouveaux compteurs auprès d'une clientèle représentant différentes conditions d'utilisation et de conditions, laquelle fiabilité n'a pas encore été démontré sinon par le bon ouï-dire de HQ seulement. Ce test est rendu obligatoire parce que HQ n'a pas fait la démonstration de la fiabilité de son choix de compteurs, ni auprès de la Régie, ni auprès de sa clientèle qu'elle dessert. Faute de le faire HQ pourrait être impliqué dans un recours collectif à moyen terme.

Le fait le plus troublant est que HQ a été autorisé à charger des frais pour tous ceux qui renoncent à l'installation d'un nouveau compteur en plus des frais annuels pour le relever. Or, il existe toujours l'option que le consommateur puisse relever son compteur lui-même et éviter ainsi les frais annuels de relève. Cette option existe toujours sur le site web de HQ et elle a déjà fait l'objet d'une campagne de publicité de HQ. Cependant, jamais cette option n'a été mentionné ni offerte aux clients de telle sorte que les consommateurs vont se faire avoir encore une fois. La Régie devrait obliger HQ à retirer ses frais de relève des compteurs pour tous ceux qui refuse le nouveau compteur si ces clients veulent relever leur compteur eux-mêmes.

HQ doit retourner faire ses devoirs encore une fois parce que les statistiques des 2 dernières années de consommation avec les compteurs intelligents sont disponibles et qu'elles sont

comparables à la consommation des années antérieures. Cette exigence devrait faire partie de la demande de la Régie avant d'autoriser cette hausse qui est fortement contesté du moins contestable.

Bien sur, il y aurait d'autres questions importantes comme le fait de questionner ou de remettre en question l'acquis de facturer des frais de transport en plus des frais d'achats d'électricité pour une ressource qui nous appartient et que nous avons payé même si une partie de ce coût est encore financé. Mais ma maison est aussi financée et elle m'appartient. Payer des frais de transport signifie que nous nous achetons notre électricité F.O.B. les barrages. Mois j'achète mes biens livrés chez moi alors pourquoi un principe différent? Est-ce que je paye un profit au transporteur? Comment évolue ce profit du transporteur? Pourquoi acheter une ressource que j'ai déjà payée en investissement? Pourquoi me facturer ce qui m'appartient? Enfin, j'imagine que HQ a déjà répondu à toutes ces questions et que la Régie en a été satisfaite.

## CONCLUSION

Si j'avais le choix de confier mon portefeuille pour fin de gestion, je ne le confierais pas à HQ.

Comme le dit si bien l'œuvre d'un artiste sur le mur du grand théâtre «Vous êtes pas écoeurés de ..., bande de caves?».